

Procès-verbal A.G.E.

Assemblée Générale Extraordinaire - M.J.C. VIC EN BIGORRE

Première convocation : 24 juillet 2023

OBJET :

Modification des statuts de l'association

Participants

Seuls 2 adhérents se sont présentés. Le quorum du quart des 530 adhérents au 21/07/2023 n'ayant pas été atteint, conformément aux statuts, une seconde convocation de l'AGE est proposée pour le 21 août 2023.

Report de l'AGE au 21 août 2023

Assemblée introduite à 18h15 par Claire Odile Dramard, présidente.

OBJET :

Modification des statuts de l'association

Participants

7 adhérents sont présents et 1 personne a donné pouvoir à Mme Dramard. 2 personnes non votantes sont également présentes. (Voir en annexe la fiche de présence). Il n'y a pas de quorum à atteindre, l'AGE peut donc avoir lieu.

Introduction :

Il nous a semblé important de dépoussiérer nos statuts de 1998, n'ayant subi que quelques modifications succinctes en 2018. Entre autres, il nous a semblé pertinent, que nos financeurs ne soient pas également décideurs, conformément aux attentes de l'agrément Jeunesse Education Populaire. Cela replace de façon officielle l'association comme étant souveraine par rapport à ses choix d'orientation.

Modification des statuts :

Certains articles ont été modifiés ou refondus :

2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, et 22

Sont ajoutés :

4, 20, et 21.

Sont conservés à l'identique :

8, 23, 24, 25, 26, 27, et 28

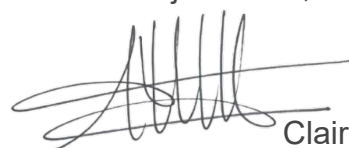
Clôture de l'AGE

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité : 8 VOIX POUR

le 21 juin 2023, à vic en Bigorre



Manuela LUDWIG,
Vice Présidente



Claire Odile DRAMARD,
présidente

